

REGLEMENT DU CHALLENGE INTERCOMMUNAL 2022

Article 1 :

Le challenge intercommunal regroupe 2 courses.

LA FOULEE DES POMPIERS : organisé à Le Cergne 42460 le samedi 2 juillet 2022 trail de 12 km et 22 km.

LE FIL DES RATS BLANCS : organisé à Sevelinges 42460 le samedi 4 juin 2022 trail de 12.5 km et 24 km.

Article 2 :

Deux challenges sont proposés, « challenge découverte » qui regroupe les 2 courses courtes distances et « challenge long » qui regroupe les 2 courses plus grandes distances.

Article 3 :

La participation au challenge se fait automatiquement sans inscription supplémentaire.

Les inscriptions pour chaque course se feront de préférence sur le site www.chronopuces.fr.

Une remise pour tout participant inscrit sur les 2 courses sera accordée. (Sur le site, rubrique « challenge ») challenge découverte 20 euros au lieu de 26 euros et le challenge long 30 euros au lieu de 36 euros.

Possibilité également de s'inscrire le jour de chaque épreuve avec une majoration de 2 euros.

Article 4 :

Deux classements seront établis. Un classement « challenge découverte » et un classement « challenge long ». Ces classements seront automatiques pour tout participant grâce au cumul des temps sur l'ensemble des deux épreuves. Le classement final sera donné à la fin de la dernière course à Le Cergne. Un podium récompensera les 3 meilleurs résultats scratch hommes et 3 meilleurs résultats scratch femmes non cumulable.

Article 5 :

En cas de litige, seuls les responsables du « challenge intercommunal » auront compétence à intervenir.

LE BUREAU ORGANISATEUR DU CHALLENGE INTERCOMMUNAL ;